

# COMMUNE D'OSENBACH

## Département du Haut-Rhin

### ***ARRETE 2025-56***

### ***PORTANT INTERDICTION DE PRATIQUER SUR LE***

### ***TERRAIN DE SPORT***

Le Maire de la Commune de OSENBACH

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code des Collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'à certaines époques de l'année, les conditions météorologiques peuvent rendre impraticable le terrain de football municipal,

**CONSIDERANT** qu'en ces circonstances locales, l'organisation de rencontres sportives occasionnerait d'importantes dégradations aux aires de jeux et qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité des usagers du terrain sportif,

#### **ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** : Le déroulement de toute rencontre sportive est interdit sur le terrain de football municipal d'OSENBACH à l'occasion du match de championnat le **samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025**, dès lors qu'il est impraticable.

**Art. 2** : L'état de non praticabilité des dits terrains sera constaté préalablement à toute rencontre.

**Art. 3** : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 4** : Ampliation du présent arrêté à :

Sous-préfecture de Thann - Guebwiller  
Monsieur le Président du F.C.W.O Wintzfelden - Osenbach

Fait à Osenbach, le 1<sup>er</sup> novembre 2025  
Pour le Maire absent  
David GOLLENTZ 1<sup>er</sup> adjoint

Mis en ligne sur le site internet [www.osenbach.fr](http://www.osenbach.fr) le 3/11/2025

